DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/080/3.2 **Feuillet n°094**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Vente terrain ZAE Fauries à la SCI Coutal Immobilier : modification délibération n°DE2020.109

Vu la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023080-DE
Reçu le 14/09/2023

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques ;

Vu les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques ;

Vu la délibération n°2017-081 du 28 septembre 2017 portant sur l'achat des terrains situés sur la ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu ;

Vu la délibération n°2020/109/3.2 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort portant décision de vendre la parcelle cadastrée AK 585 à la SCI COUTAL Immobilier ;

Entendu que la parcelle AK 585 est située entre la voirie (rond-point de GIFI/AUCHAN et le parking de JARDILAND ;

Considérant qu'un aménagement de trottoirs a été réalisé sur ladite parcelle et que des réseaux y passent en souterrain, la Communauté de Communes a procédé à une division parcellaire afin que le passage des réseaux demeurent sur le domaine public ;

Vu le plan de division et la nouvelle numérotation cadastrale (parcelles AK 773, AK 774, AK 775 et AK 776) en date du 01/09/2023 ;

Monsieur le Président propose de céder la parcelle AK 773 d'une superficie de 888 m^2 au prix de 21 euros/m^2, à la SCI Coutal Immobilier (enseigne JARDILAND).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- **DE VENDRE** la parcelle cadastrée AK 773 située ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 888 m^2 pour un montant de 18 648 € HT soit 22 377,60 € TTC à la société Coutal Immobilier ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte de vente .

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT LA CANEDA.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023080-DE
Reçu le 14/09/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir